



Prime objectif suite à la rupture anticipée de mon cdd

Par **jennifer**, le **12/04/2011** à **15:59**

Bonjour,

je suis technico commerciale en nutrition animale, j ai un an de contrat professionnelle, et 9 mois de CDD, suite à un entretien avec mon entreprise pour évoqué mon avenir, celle ci , m'a explicité qu'il ne pouvais pas encore se prononcer sur un cdi, ayant une proposition ailleurs j ai donc acceptez celle ci et fait une rupture anticipée de mon cdd

Suite à la rupture anticipée de mon CDD , mon entreprise m'annonce, que tout le travail effectué pendant 1 an et donnant accès à une prime ne me sera pas versé, sont ils dans leur droit? si non, comment faire un recours?

Cordialement